Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
Orientation 1 : Améliorer la GMR en priorisant les 3RV				
Diminuer la quantité de matières éliminées à 525 kg par habitant d'ici 2030				
1	Maintenir le programme de subvention à l'achat produit d'hygiène durable	2024	N/A	**RÉALISÉE – EN CONTINU** Une page web sur le site internet de la MRCVO a été créée. https://mrcvo.qc.ca/administration/subventions-vertes/ Une employée est attitrée pour répondre aux questions et aider les gens à remplir le formulaire lorsque nécessaire. Un budget est alloué annuellement pour cette action.
2	Poursuivre le bannissement des produits à usage unique dans les édifices municipaux	2025	N/A	**RÉALISÉE – EN CONTINU** Un premier diagnostic a été réalisé il y a plusieurs années, à la suite duquel plusieurs produits ont été remplacés par des alternatives réutilisables ou retirés, tels que le retrait des bouteilles d'eau et vaisselle jetable.
3	Renforcer l'apport volontaire des objets destinés au réemploi pour les citoyens	2026	N/A	**RÉALISÉE** Agrandissement des entrepôts de meubles de Val-d'Or, Malartic et Senneterre en 2025. Écocentre : Superficie passée (pi²) : Superficie d'agrandissement (pi²) Val-d'Or : 1520 : 1440

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
				<table><tr><td>Senneterre et Malartic</td><td>1024</td><td>320</td></tr></table> **RÉALISÉE** Installation en 2025 d'abris portatifs chauffés et climatisés aux entrepôts de meubles, permettant d'allonger les heures d'ouverture de ces derniers. **EN ATTENTE DE RÉALISATION** Une liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC sera produite et diffusée en 2026 sur le site de la MRCVO. En attendant, de l'information est disponible dans le PGMR 2024-2031. En 2026, des achats d'étagère solident, ce qui va permettre d'augmenter la capacité d'entreposage à la verticale pour les 3 entrepôts meubles.
4	Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: vente de garage, friperies, magasin d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation, etc.	2025	2027	**NON DÉBUTÉ** Plusieurs friperies ponctuelles ont ouvert au cours des dernières années. Entrepôt de meuble et les organismes sur le territoire couvrent déjà une grande partie des activités de réemploie. Sinon, pour sa part, la MRCVO n'a pas de projet de réparation d'articles usagée.
5	Poursuivre les commandites d'évènements écoresponsables sur le territoire de la MRC	2024	N/A	**RÉALISÉE – EN CONTINU** Une page du site internet de la MRCVO est consacrée à ce sujet. : https://mrcvo.qc.ca/administration/politique-de-commandites-des-evenements/ La MRCVO offre une commandite liée à la gestion des matières résiduelles aux événements et les festivals pour les prêts de bacs et la collecte de ces

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

<table>
<tr><th>N°</th><th>MESURE</th><th>ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031</th><th>ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS</th><th>STATUT (Avancement et commentaires)</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>matières résiduelles. En 2025, La MRCVO n’exigeait pas que les événements et les festivals disposent du bac de compost pour être admissibles. À compter de 2026, cette exigence deviendra obligatoire ainsi, les entreprises et organismes doivent maintenant s’engager à offrir des options de tri pour chacune des matières afin d’obtenir la commandite (prêt des bacs).

Nombre de festivals qui a reçu des commandites en lien avec la gestion des matières résiduelles,

<table><tr><td>Année</td><td>Nombre de festivals et d’événement qui ont reçu des commandites en lien avec la gestion des matières résiduelles.</td></tr><tr><td>2024</td><td>28</td></tr><tr><td>2025</td><td>34</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>6</td><td>Adopter une politique d’approvisionnement responsable dans la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)</td><td>2024</td><td>2030</td><td>EN ATTENTE DE RÉALISATION

Bien que plusieurs actions aient été mises de l’avant, aucune politique n’a ce jour été rédigée.</td></tr>
<tr><td colspan="5">Renforcer l'acquisition de connaissances et les activités de communication</td></tr>
<tr><td>7</td><td>Mettre à contribution les connaissances des citoyens en GMR</td><td>2025</td><td>N/A</td><td>RÉALISÉE

Lors de l’activité de la visite de l’Enviroparc avec les citoyens, un questionnaire a été remis aux participants au début de la visite afin de</td></tr>
</table>

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
				mieux connaître leurs habitudes en matière de gestion des matières résiduelles et de recueillir leurs suggestions. À l'été 2025, deux sondages ont mené. Un auprès des usagers des écocentres, de même qu'un autre portant sur l'harmonisation des services offerts dans ceux-ci. La MRCVO a évalué les suggestions apportées selon leur faisabilité et leur compatibilité avec les objectifs municipaux. Dans les prochaines années, la MRCVO souhaite revoir sa façon de réaliser les consultations publiques.
8	Réaliser des mesures d'éducation ciblant les matières problématiques afin d'améliorer le tri à la source et d'augmenter la confiance des citoyens	2026		**RÉALISÉE – EN CONTINU** Des formations personnalisées et des visites de nos installations ont été offertes en 2025 pour des OBNL, des entreprises, des classes (+/- 12 formations et visites). La MRC a été présente dans les 3 marchés publics du territoire et plusieurs événements avec un kiosque d'information afin de répondre aux questions des citoyens : Journée familiale Eldorado, souper communautaire de la Ville de Val-d'Or, souper du Cowboy à Malartic, etc. La MRC a également organisé une visite gratuite qui a attiré plus de 40 personnes un samedi AM et a pu répondre à leur question. Déchets dans la MRCVO : « On est en train de battre des records » | Radio-Canada **EN ATTENTE DE RÉALISATION** Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et informer

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
				les citoyens des résultats de la caractérisation et développer des outils d'ISÉ en lien avec les aspects à améliorer et les bons gestes à poser. Même si la MRCVO a accès à des études et des caractérisations provinciales, elle n'a pas de moyen de vérifier que ces dernières reflètent adéquatement la réalité régionale. Son manque de connaissances sur le contenu des déchets ou du recyclage de ses citoyens et sur leur qualité rend les interventions et l'évaluation de la performance et la sensibilisation difficiles. Pour des raisons logistiques, il est souvent ardu ou même impossible de précisément classer les matières résiduelles reçues par la MRCVO selon les générateurs et d'en connaître les tonnages précis par catégorie. Sans ces informations, le PGMR ne peut qu'avancer des estimations basées sur des moyennes provinciales ou des probabilités pour évaluer la performance des citoyens. Ce moyen permettra d'orienter les interventions de la MRCVO auprès des citoyens en se basant sur des données fiables qui tiennent compte de la réalité locale. De cette manière, la MRCVO pourra mieux répondre aux attentes et aux besoins de ces derniers. Le PGMR pourra être précisé et bonifié grâce à cette mesure d'acquisition de connaissances. La mesure consiste à entreprendre les démarches suivantes : • Définition du mandat et préparation du cahier de charge • Sélection d'un mandataire • Réalisation de la caractérisation • Analyse du rapport de la caractérisation

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
9	Implanter la tarification incitative (TI) pour le secteur résidentiel, les multilogements et les ICI assimilables	2026	N/A	**EN COURS DE RÉALISATION** En 2025, la MRCVO à sélectionner un mode de tarification et les technologies nécessaires pour l'appliquer (logiciels, matériel) pour les ICI. Les frais des matières résiduelles sont désormais facturés par la MRC de La Vallée-de-L'Or et n'apparaitront plus sur le compte de taxe municipale des ICI. Chaque entreprise recevra une facture mensuelle directement de la MRC de La Vallée- de-l'Or (MRCVO) pour ses matières résiduelles en fonction du nombre de levées, des frais d'enfouissements et le type de matière. En 2025, une ressource a été engagée pour s'occuper de la facturation lors de la mise en place du système. Cette ressource a été formée en 2025. Les ICI ont été contactés et sensibilisé pour la signature des nouvelles ententes en lien avec la nouvelle facturation. Une ligne d'information téléphonique a été mise sur pied. Un plan de communication a été élaboré avec l'aide d'une firme externe. Une page sur notre site web a été créée. Une campagne d'information et de sensibilisation auprès des ICI intitulé « À votre tour de miser vert- Les entreprises, moteurs d'économie collective. » à été lancé en septembre 2025. Une trousse pratique avec des outils de tries simples et accessibles a été mise à disposition des ICI et, en 2026, un accompagnement personnalisé en entreprise sera mis à disposition afin de faciliter la mise en place des nouvelles pratiques. La MRCVO lance sa campagne : « À votre tour de miser vert – Les entreprises, moteurs d'économie collective ». | MRC de la Vallée-de-l'Or Trousse

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
10	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	2024	N/A	**RÉALISÉE – EN CONTINU** Il existe plusieurs plans de communication en fonction des dossiers sur la gestion des matières résiduelles traitées. Une infolettre est envoyée aux élues municipales et aux directrices générales à une fréquence d'environ au 2 à 3 mois avec les points du conseil des maires et l'avancement des dossiers. Un rapport synthèse de suivi de la mise en œuvre du PRGM pour l'année 2025 a été réalisé. Une rencontre du comité consultatif en gestion des matières résiduelles a eu lieu en août 2025, suivi d'une visite de l'Enviroparc
Orientation 2 : Gérer les matières organiques sur 100% du territoire de la MRC				
Recycler 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2030 et 70% des matières visées par la SVMO d'ici 2031				
11	Maintenir la subvention à l'achat des composteurs domestiques	2024	N/A	**RÉALISÉE – EN CONTINU** Programme de subvention pour l'achat d'un composteur domestique en vigueur depuis 2021 https://mrcvo.qc.ca/administration/subventions-vertes/ Un budget alloué à la subvention dans la planification annuelle
12	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	2024		**NON RETENUE** Depuis la mise en place de la collecte des matières organiques, la MRCVO concentre davantage ses efforts sur la sensibilisation et la mobilisation de

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
				la population afin de favoriser la participation à cette collecte. Par conséquent, aucune activité de formation ou de sensibilisation n'est actuellement offerte pour le compostage domestique. La MRCVO offre désormais un remboursement partiel des frais de transport en autobus pour les visites de l'Enviroparc et de ses différentes infrastructures.
13	Mettre en œuvre le règlement interdisant le dépôt de matières organiques ou de matières recyclables dans le bac à ordures	2027		Le pouvoir de donner des contraventions relève des municipalités; la MRC doit donc se conformer à leurs règlements. Notre employée se limite à la sensibilisation en apposant des dépliants informatifs, sans pouvoir d'émission d'amende. Depuis plusieurs années, les employés de la MRCVO installent des affichettes sur les bacs non conformes (surplus de poids, présence d'électroniques, de peinture ou de pneus). En 2024, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de la MRC — incluant l'obligation des bacs —, ces avis ont été distribués par les chauffeurs et préposés. En 2025, un préposé à la conformité a été engagé temporairement de juillet à août (démission), puis d'octobre à décembre.
14	Renforcer la collecte des matières organiques de porte en porte auprès des secteurs résidentiels, des multilogements et des ICI assimilables	2024		**RÉALISÉE – EN CONTINU** Pour les formations et les ateliers et réductions de la facture de la collecte des ordures en participant à la collecte des matières organique, voir mesure #7, #8 et #9.

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
				Sensibilisation sur les réseaux sociaux et création de matériel tel que page de journal qui se plie pour expliquer comment l'utiliser pour les matières organiques. Une employée est attitrée à communiquer par téléphone avec 5 ICI par semaines afin de les encourager à participer à la collecte des matières organiques.
15	Poursuivre la valorisation des boues de stations municipales d'épuration	2024	N/A	**RÉALISÉE – EN CONTINU** La MRCVO continue de valoriser les boues municipales de la ville de Val-d'Or. Nous continuons nos opérations, mais, en parallèle, nous cherchons des façons de les améliorer. Afin de poursuite la valorisation des boues, nous avons fait faire une étude pour développer des solutions d'amélioration pour faciliter le compostage des boues municipales de la ville de Val-d'Or.
16	Poursuivre le recyclage des boues de fosses septiques	2024	N/A	**RÉALISÉE – EN CONTINU** La MRCVO valorise les boues de fosses septiques de la MRCVO et les intègre une fois asséchée à la plateforme de compostage. La MRC a participé à une étude visant l'amélioration de la gestion des boues de fosse septique visant la réduction des gaz à effet de serre en Abitibi-Témiscamingue réalisée par le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) en leur allouant un espace et des matières premières sur la plateforme de compostage. Nous continuons nos opérations, mais, en parallèle, nous cherchons des façons de les améliorer.

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI				
Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI				
17	Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI auprès des citoyens et lors de participation aux événements des associations sectorielles	2024		**RÉALISÉE – EN CONTINU** Les ICI qui se sont engagées en intégrant à la collecte des matières organiques dans leur lieu de travail ont reçu une visibilité gratuite dans l'infolettre de la Chambre de commerce de Val-d'Or. Sur les réseaux sociaux, nous avons mis de l'avant +/- 10 ICI qui participent à la collecte des matières organiques. Sinon, tout au long de l'année, nous avons diffusé de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et la MRC sur la gestion des matières résiduelles. En 2025, nous avons organisé une visite de notre LET pour les ICI de la région. Malheureusement, nous avons eu un nombre élevé d'annulations par les entreprises. Nous avons dû annuler l'activité.
18	Développer des formations spécifiques aux enjeux GMR des différents ICI	2026		**RÉALISÉE – EN CONTINU** La MRCVO a commencé par moderniser ses propres pratiques à l'interne afin d'améliorer le tri des matières. Des ilots de tri 3 voies ont été installées à chaque étage de nos bureaux administratifs et toutes les poubelles / bacs à récupération individuelles ont été enlevé. Nous avons également présenté ce projet pilote à Eldorado Gold Québec, qui a utilisé le même type de système pour réduire leur quantité de déchets et améliorer le tri de ces derniers dans chacun de leur bureau administratif.

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
				Dans le cadre de la mise en ouvre de la tarification incitative, des formations seront données en 2026 aux ICI. Maintien et mise à jour en continu du site internet Gérer ses matières de la bonne manière - Bondebarras
19	Encourager les ICI à entreprendre des démarches de certification ICI On Recycle +	2025		**RÉALISÉE – EN CONTINU** En date du 6 janvier 2026, La Rôtisserie St-Hubert de Val-d'Or et SQI – Palais de Justice de Val-d'Or on la certification ICI On Recycle + niveau Performance **EN COURS DE RÉALISATION** La démarche de réinscription au programme ICI On Recycle + entreprise en 2022 s'est conclue par notre attestation en 2023 Niveau Mise en œuvre. Expiration de la certification le 17/11/2026 qui sera renouvelé.
20	Encouragez-les ICI à adhérer aux collectes municipales des matières organiques ou à mettre en place leur propre système de gestion des matières organiques	2025		**RÉALISÉE – EN CONTINU** Les ICI, via la mise en place de la tarification incitative, qui débutera en février 2026, seront encouragés à adhérer aux collectes municipales des matières organiques. Voir mesure #9 pour complément d'information. Formulaire disponible sur le site de la MRCVO Adhésion volontaire au compostage - industries, commerces, institutions Publicité à la radio et sur les réseaux sociaux Publication sur les réseaux sociaux pour faire la promotion des ICI qui participe à la collecte des matières organiques.

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
				Une employée est attitrée à communiquer par téléphone avec 5 ICI par semaines afin de les encourager à participer à la collecte des matières organiques. **EN ATTENTE DE RÉALISATION** La MRCVO aimerait dans les prochaines années embaucher un conseiller en économie circulaire qui travaillerait sur cette mesure.
21	Améliorer la performance en récupération des ICI, entre autres en collaborant avec l'organisme de gestion désigné des matières recyclables de la collecte sélective	2024		**EN COURS DE RÉALISATION** Les ICI via la mise en place de la tarification incitative, qui débutera en février 2026, seront encouragés à adhérer aux collectes municipales. Voir mesure #9 pour complément d'information. **EN ATTENTE DE RÉALISATION** Cibler les besoins en s'appuyant sur une caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI La MRCVO aimerait dans les prochaines années embaucher un conseiller en économie circulaire qui travaillerait sur cette mesure.
22	Créer un espace de partage d'information pour les ICI afin d'encourager la mise sur pied de projets de symbioses industrielles	2027		**EN ATTENTE DE RÉALISATION** Apport volontaire d'agent structurant d'ICI pour les opérations de compostage (économie circulaire) et de recouvrement journalier du LET. La MRCVO envisage l'embauche d'une ressource en économie circulaire. La MRCVO procure cependant entre-temps des services-conseils aux entreprises qui en font la demande. Ces services conseils sont donnés par différentes personnes au sein de plusieurs départements de la MRCVO en fonction de la situation des ICI.

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
Orientation 4 : Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser leur recyclage				
Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2030				
23	Étudier la possibilité d'implanter un centre régional de tri des résidus de CRD	2026	2027	**EN ATTENTE DE RÉALISATION** Une entreprise a démarré un centre de tri de CRD. La MRCVO a donc mis sur pause l'idée de développer un centre de tri. Toutefois, cette entreprise a cessé ces activités en 2024. Une autre entreprise privée s'est proposé pour partir un centre de tri en 2024, elle a abandonné l'idée en raison des investissements importants. Une troisième entreprise s'est portée acquéreur du CRD en 2025 et compte être en opération en 2026. L'entreprise en question a comme objectif de devenir un centre de tri régional de CRD reconnu par Recycle Québec. En ce sens la MRCVO ne voit pas la pertinence d'effectuée étude la possibilité d'implanter un centre régional de tri des résidus de CRD.
24	Acquérir et louer des conteneurs permettant le tri des résidus de CRD directement sur un chantier	2025	2027	**EN ATTENTE DE RÉALISATION**
25	Effectuer une caractérisation des résidus de CRD triés sur les chantiers	2026	2027	**EN ATTENTE DE RÉALISATION**
26	Poursuivre la recherche de débouchés pour le réemploi, le recyclage ou la valorisation énergétique du bois de construction	2024	2027	**RÉALISÉE – EN CONTINU** Une étude a été réalisée en 2018 pour trouver des débouchés pour le bois urbain. Le résultat n'étant pas concluant, une étude de caractérisation des copeaux de bois urbain a par la suite été faite en 2019 pour préciser les débouchés potentiels. Celle-ci démontre que le bois est acceptable

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
				pour la valorisation énergétique à grande échelle. Cependant, des équipements respectant les normes environnementales pour alimenter les installations de la MRCVO en énergie et/ou en chauffage restent à identifier. La puissance minimale requise par le MELCC pour une fournaise ou une chaudière utilisant ce type de combustible est en effet beaucoup trop grande pour les besoins de la MRCVO. L'utilisation de copeaux de bois urbain à cette fin n'est donc pas possible. Depuis 2025, le bois de CRD de catégorie 2 est passé au broyeur à bois et est utilisé comme agent de recouvrement et, en 2026, le bois de CRD de catégorie 1 sera broyé sur le site et sera utilisé comme agent structurant dans le compost municipal.
27	Développer un service de vente de matériaux de CRD récupérés, sous condition de l'implantation d'une solution de tri	2026	2027	**EN ATTENTE DE RÉALISATION** Cette mesure vise à favoriser la réutilisation en permettant aux citoyens du territoire de faire l'achat de matériaux de CRD récupérés à prix modique, à l'image de ce qui se fait présentement pour les encombrants. Pour qu'une telle mesure soit mise en place, il faut qu'à la base, les matériaux de CRD soient triés et entreposés. Ainsi, cette mesure est conditionnelle à ce que la mesure #23 ou une autre solution de tri soit implantée.
28	Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD et le diffuser systématiquement aux demandeurs de permis aux citoyens et aux ICI	2023	2028	**EN ATTENTE DE RÉALISATION**
29	Encourager les demandeurs de permis de démolition à opter pour la déconstruction et la réutilisation des matériaux	2026	2028	**EN ATTENTE DE RÉALISATION**

Rapport de suivi du PGMR 2024-2031 (au 31 décembre 2025)

N°	MESURE	ÉCHÉANCIER PRÉVU AU PGMR 2024-2031	ÉCHÉANCIERS RÉVISÉS	STATUT (Avancement et commentaires)
30	Produire un plan de gestion des débris après sinistre	2026	2027	**EN ATTENTE DE RÉALISATION** Sera probablement incluse dans le plan régional de résilience aux sinistres.